



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdad ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-147

OBJET : CHARTE D'ENGAGEMENT NUMÉRIQUE RECONDITIONNÉ CRÉATEUR DE VALEUR LOCALE - AUTORISATION SIGNATURE DE LA CHARTE

DÉLIBÉRATION : 2026-147
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : CHARTE D'ENGAGEMENT NUMÉRIQUE RECONDITIONNÉ CRÉATEUR DE VALEUR
LOCALE - AUTORISATION SIGNATURE DE LA CHARTE

RAPPORTEUR : Laurent FOUILLOUX

Dans le cadre de sa politique publique en faveur d'un numérique responsable et à travers le dispositif Nantes Terre de Réemploi, Nantes Métropole entend accompagner la structuration de la filière numérique dite des « 4R » - Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler.

Cette ambition s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, au service du territoire, et vise à réduire de manière significative les impacts environnementaux attachés aux équipements numériques.

Après une première étude conduite au premier semestre 2025 permettant d'identifier les ressources du territoire, une démarche collective de co-construction a été déployée sur la fin de l'année 2025 afin de consolider ces travaux et de bâtir, ensemble, une trajectoire ambitieuse et partagée pour le numérique reconditionné sur notre territoire.

Ce travail a été mené par deux groupes distincts :

- le premier réunissant des utilisateurs du numérique, tant du secteur public que du secteur privé,
- le second étant constitué d'acteurs de la filière du reconditionnement dont les travaux ont été réunis.

La présente charte est le fruit de ce travail.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la charte d'engagement pour un numérique reconditionné créateur de valeurs locales.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS

Le Maire

Bertrand AFFILÉ